

# Expérimentation de la modernisation de l'inscription aux examens pratiques

## Pour quoi ?

Maîtriser les délais

Augmenter le taux de réussite

Accéder à une place nominative à l'examen pratique de la conduite

Rééquilibrer des droits entre l'auto-école et l'élève

Renforcer le lien de confiance entre l'auto-école et l'élève

## Pour qui ?

Candidats dans une auto-école localisée dans les cinq départements de l'expérimentation : Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault

Ou

Candidats domiciliés dans les cinq départements précités



## Comment ?

Chaque candidat peut :

Demander à son auto-école de l'inscrire à la conduite

Se créer un compte et être informé des démarches de son auto-école

Se créer un compte et s'inscrire seul en candidat libre

## > Un processus d'inscription simple



1

### Les répartiteurs ouvrent les plannings d'examen

Les BER planifient au fil de l'eau les plannings des examens (programmation dans Aurige puis planification détaillée dans le nouveau Site) à horizon 3 mois.

2

### Les auto-écoles prennent sous mandat leurs candidats

L'auto-école déclare le nom, le NEPH et confirme l'adresse mail des candidats qu'ils vont inscrire. Des notifications sont envoyées aux candidats lorsqu'une auto-école prend un candidat sous mandat.

3

### Les auto-écoles réservent les examens pour leurs candidats

L'auto-école, en accord avec son candidat, estime une date de passage et choisit les créneaux disponibles pour la catégorie B.

# > Les activités des auto-écoles



Ajouter les candidats sous mandat pour les inscrire à l'examen (NEPH obligatoire)  
**#Au fil de l'eau**

Inscrire un ou plusieurs candidats à l'examen de la conduite pour le permis B  
**#Selon les besoins**

Se présenter le jour j

Nouveau Site

Nouveau Site

1

2

3

4

5

Estimer la date de passage des élèves  
**#Au fil de l'eau**

Hors outil

Recevoir la convocation dès l'inscription

Nouveau Site

## Vous pouvez également

- Annuler une réservation d'examen
- Modifier l'ordre des candidats sur une même journée et même centre sans pénalité
- Remplacer un candidat sur demande justifiée auprès des services de répartition
- Suivre l'activité des candidats : examens programmés, examens passés
- Rechercher un candidat que j'ai sous mandat



# > Les règles de gestion à connaître



## Catégories B

### Panier

12 places max dans le panier

Durée de validité du panier : 30 mn

### Annulation

A la suite d'une annulation d'examen, le créneau est de nouveau visible à l'ensemble des auto-écoles dans un délai aléatoire de 1 à 4H

### Annulation à J + 6

A plus de 6 jours de l'examen, l'annulation n'entraîne pas de pénalité pour le candidat

### Annulation à J - 6

A 6 jours ou moins de l'examen, l'annulation non justifiée entraîne un délai de représentation de 30 jours pour le candidat

### Absence

L'absence non justifiée le jour de l'examen entraîne un délai de représentation de 40 jours pour le candidat

### Échec

Le délai de représentation à la suite d'un échec est inversement proportionnel aux nombres de points obtenus : de 2 à 45 jours

### Modification

L'auto-école peut modifier l'ordre des candidats sur une même journée et un même centre jusqu'au dernier moment sans pénalité pour le candidat

### Remplacement

L'auto-école peut demander le remplacement d'un candidat (demande justifiée) auprès des services de répartition